

NOVEMBRE 2025 - PORT-VALAIS.CH

LE 1897

votre journal communal

72



Commune
de Port-Valais

FOCUS

Derrière
la poubelle,
une seconde vie

BOURGEOISIE

Au service
de notre
territoire

SANTÉ

Des cours
d'école sans
fumée

SOMMAIRE

DESSINER L'AVENIR	4
BUDGET 2026	6
L'ESPRESSO	10
LA BOURGEOISIE	12
SÉCURITÉ	14
VIE LOCALE	15
LE VISAGE DU 1897	18
GÉNÉRATIONS	20
BIBLIOTHÈQUE	21
FOCUS DÉCHETS	22
ÉNERGIE	26
SANTÉ	28
INFO HL	29

CONVOCAATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE

MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 | 20H
SALLE DES SPECTACLES
LE BOUVERET

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de séance
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
 - a. Lecture
 - b. Approbation
4. Budget 2026
 - a. Présentation
 - b. Approbation
5. Présentation du plan quadriennal
6. Divers

Selon les dispositions légales, le budget 2026 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen·ne a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Il peut également être téléchargé sur le site internet www.port-valais.ch.

Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.



PETITS GESTES, GRANDS EFFETS

POUR PORT-VALAIS

Nous arrivons gentiment au terme de cette première année de législature. Merci à vous pour la confiance que vous m'avez accordée.

Je tiens à souligner la belle entente et la collaboration qui règnent au sein du Conseil municipal. C'est un vrai plaisir de pouvoir travailler, échanger et réfléchir ensemble dans un climat de respect, d'écoute et de bienveillance. Cette dynamique nous permettra, j'en suis convaincue, d'accomplir de belles choses pour notre Commune et pour les habitantes et habitants de Port-Valais.

Depuis janvier, j'ai la responsabilité du dicastère de l'environnement, qui englobe la gestion des déchets, les affaires agricoles, viticoles et sylvicoles, ainsi que les dangers naturels et les cours d'eau. Je remercie chaleureusement les Chefs de service et les préposés qui œuvrent au quotidien dans ces domaines, avec sérieux et engagement.

Dans cette édition, nous avons choisi de parler de la gestion et du tri des déchets, un domaine dans lequel chacun-e d'entre nous a un rôle à jouer. Par exemple, pour la valorisation des déchets alimentaires : tous ceux déposés dans les containers GastroVert sont acheminés à Satom SA, à Villeneuve, où ils sont transformés en compost. En tant que Commune sociétaire de Satom SA, Port-Valais peut en récupérer une partie et la mettre à disposition de ses habitant-e-s. Avec la Commission environnement et le Service technique, nous préparons d'ailleurs une journée annuelle « Compost en libre-service », dès le printemps 2026.

Un travail important est également mené dans nos forêts, notamment sur les cônes de déjection, afin de prévenir les éboulements et les laves torrentielles. Ce sujet me tient particulièrement à cœur et fera l'objet d'un article dans un prochain numéro.

Je vous souhaite une belle lecture et une excellente fin d'année 2025.

Sabrina Bovier
Conseillère municipale

DESSINER L'AVENIR

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES

Le 23 septembre, la population de Port-Valais a été invitée à la Salle des spectacles du Bouveret pour découvrir la feuille de route du Conseil municipal pour la législature 2025–2028.

La soirée a débuté par une présentation des grands axes du programme, avant de se poursuivre sous la forme d'ateliers, permettant à chacun-e de dialoguer avec les membres du Conseil et les responsables de pôles. Ces échanges directs ont permis de recueillir de nombreuses questions, idées et retours, confirmant l'intérêt marqué de la population pour les projets communaux.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur participation et leur engagement, qui témoignent du lien fort entre les autorités et les habitant-e-s.

La feuille de route, fruit d'un important travail de coordination entre les services et les municipaux, fixe le cap pour les prochaines années. Elle s'articule autour de quatre pôles d'action — administratif, sécurité, technique et sociétal — complétés par une stratégie territoriale à long terme.



PÔLE ADMINISTRATIF

Ce pôle vise à moderniser la gestion communale, à simplifier les démarches et à renforcer la transparence dans le fonctionnement de l'Administration.



Guichet virtuel (2026–2028) : simplification des démarches administratives et gain de temps pour les citoyen-ne-s.



LIPDA et informatique (2025–2027) : mise en conformité, sécurité et transparence des données.



Finances communales : maintien d'une marge d'autofinancement stable dans un contexte de coûts croissants et d'endettement maîtrisé.



PÔLE TECHNIQUE

Ce pôle concentre les projets liés aux infrastructures, à l'environnement et au développement durable, avec une attention particulière portée à la qualité du cadre de vie.



Renaturation du Tové et de la Bouverette (2027–2028) : création d'un espace naturel, arborisation et cheminements piétons.



Éclairage public (2025–2028) : modernisation du réseau, réduction de la pollution lumineuse et optimisation énergétique.



Bâtiments communaux (2025–2026) : rénovation de la toiture des salles du Bouveret, entretien du pont de la Marina, extension de la Salle Tauredunum.



Eau et environnement (2026–2030) : bouclage des réseaux d'eau, labellisation « Cité de l'énergie », future déchetterie.



PÔLE SÉCURITÉ

Ce pôle a pour objectif d'améliorer la sécurité, la mobilité et la convivialité sur l'ensemble du territoire communal.



Mobilité douce (2025–2028) : création et adaptation d'itinéraires piétons et VTT pour encourager les déplacements durables.



Route des Évouettes (2028–2029) : requalification complète de la route avec assainissement, végétalisation et mise en valeur des places du village.



Stratégie parking (2026) : réflexion globale sur la gestion des plus de 1'000 places de parc et les besoins liés à la fréquentation croissante.



PÔLE SOCIÉTAL

Ce pôle réunit les actions destinées à renforcer le lien social, à soutenir les familles et à valoriser la vie locale sous toutes ses formes.



Bike park et parcours vita (2026) : aménagement sportif et intergénérationnel.



Structures d'accueil (2026) : optimisation des espaces pour le confort des enfants et des équipes.



EMS au Bouveret (2026–2030) : création d'une antenne d'environ 40 lits en collaboration avec Riond-Vert.



Culture et tourisme (2026–2029) : développement du projet « Cap Tourisme Local » et coordination du pôle Culture, Tourisme et Vie locale.



Écoles et mobilité (2025–2032) : agrandissement des infrastructures scolaires et plan de mobilité en faveur de la sécurité des élèves.



STRATÉGIE

Au-delà des projets, la feuille de route s'inscrit dans une réflexion à long terme pour bâtir un territoire cohérent, durable et solidaire.



Baie du Bouveret (2025–2030) : aménagement progressif d'une coulée verte et d'espaces publics.



PDI – RCCZ (2026–2028) : coordination, mise en conformité et densification du plan d'aménagement.



Biens fonciers (2025–2028) : politique d'acquisition ciblée pour soutenir les projets d'utilité publique et de mobilité.



Fusion des Communes du Haut-Lac (2026–2028) : étude de collaboration avec Vionnaz, Vouvry et Saint-Gingolph.



STEP du Haut-Lac (2025–2031) : projet régional de traitement des eaux usées (budget global de 48 millions).



Retrouvez ici
notre feuille de route
détaillée pour les quatre
prochaines années

BUDGET 2026

Le budget 2026 succède à un exercice 2024 exceptionnel, marqué par des recettes extraordinaires et un report conséquent de taxations d'années antérieures. Ce nouveau budget confirme également la tendance annoncée dans le budget 2025 concernant l'évolution des coûts de fonctionnement, en particulier ceux liés aux charges incompressibles, sur lesquelles la Commune ne dispose malheureusement d'aucune marge de manœuvre.

Le compte de fonctionnement présente un déficit de CHF 1'355'281.-, intégrant des investissements à hauteur de CHF 3'085'000.- et une marge d'autofinancement limitée à CHF 206'989.-. Un plan d'investissement ambitieux, tel que présenté à la population lors de la séance du 23 septembre 2025, comprend notamment des dépenses incontournables comme la réfection de la toiture des salles du Bouveret, pour un montant de CHF 650'000.-.

À titre de comparaison, les investissements nets s'élevaient à CHF 2'008'645.- au budget 2025 et à CHF 1'485'435.- aux comptes 2024.

Compte tenu de la baisse de la marge d'autofinancement et afin de préserver l'excellent niveau de

liquidités dont la Commune dispose, le recours à des emprunts à moyen terme paraît plus judicieux dans un contexte de taux d'intérêt en diminution. Au 31 décembre 2024, les liquidités à court terme atteignaient CHF 5'801'181.-, les engagements à long terme CHF 11'171'000.-, et la fortune nette par habitant s'établissait à CHF 597.-.

ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT COMMUNAL

L'augmentation du coût de fonctionnement reflète une tendance générale observée dans les Communes voisines: transfert accru de charges du Canton vers les Communes, hausse constante des dépenses liées à la sécurité, à la formation, à l'entretien des routes et au secteur social. Ce contexte laisse peu d'options pour l'avenir et nécessitera vraisemblablement une adaptation de la fiscalité ainsi qu'une révision des règlements communaux, afin d'assurer la pérennité des recettes.

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2026 lors de sa séance du 28 octobre 2025 et le soumet à votre examen, conformément à la loi sur les Communes du 5 février 2004. Il sera présenté pour approbation lors de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2025.

PRINCIPALES VARIATIONS PAR RAPPORT AU BUDGET 2025 ET AUX COMPTES 2024

RECETTES FISCALES

Les prévisions de recettes fiscales ont été légèrement revues à la baisse par rapport au budget 2025 (-CHF 179'605.-), pour atteindre CHF 13'472'885.-, en raison d'une approche plus prudente de certaines recettes non prévisibles.

Les comptes 2024 affichaient des recettes totales de CHF 16'796'841.-, portées par un report de taxations d'environ CHF 2,5 mio, ce qui avait permis d'alimenter le fonds de réserve de politique budgétaire de CHF 1'400'000.- et d'amortir la perte reportée du compte autofinancé des eaux usées de CHF 1'768'544.-. Certains impôts spéciaux (notamment sur les gains immobiliers et les 2^e piliers LPP) ont été estimés avec prudence, mais pourraient améliorer le résultat lors de l'établissement des comptes.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés est revu à la hausse, pour atteindre CHF 700'000.-, soit +CHF 200'000.- par rapport au budget 2025 et +CHF 429'793.- par rapport aux comptes 2024, en tenant compte des taxations en cours. La péréquation financière, en forte baisse, s'établit à CHF 597'650.-,

soit -CHF 260'970.- par rapport au budget 2025 et -CHF 421'524.- par rapport aux comptes 2024, conséquence directe de la bonne santé financière de la Commune.

MASSE SALARIALE

La masse salariale s'élève à CHF 6'543'179.-, soit une diminution de CHF 58'576.- par rapport au budget 2025, mais une augmentation de CHF 126'779.- par rapport aux comptes 2024. L'ajustement moyen des salaires de 2% conformément aux Statuts du personnel a été compensé par la fluctuation du nombre de collaborateur·rice·s durant l'année.

Concernant les unités d'accueil (nursérie, crèche et UAPE), la masse salariale s'est stabilisée: +CHF 31'975.- par rapport au budget 2025 et -CHF 14'661.- par rapport aux comptes 2024. La capacité d'accueil, étendue en 2025 sur recommandation cantonale pour répondre à la demande croissante, engendre un déficit budgété de CHF 1'098'400.- en 2026. Une réflexion approfondie sur la structure et l'organisation de ses unités est en cours, afin de maintenir la qualité du service tout en réduisant le déficit.

SERVICES AUTOFINANCÉS

- Eaux usées : malgré le nouveau règlement et l'adaptation progressive des taxes (2022 et 2024), l'exercice 2026 devrait afficher un déficit de CHF 65'845.-.
- Le budget 2025 prévoyait un excédent de CHF 85'610.-, mais la situation intermédiaire montre déjà une perte.
- Des ajustements tarifaires devront être envisagés dans les prochaines années afin d'équilibrer ce compte.
- À plus long terme, la création d'une STEP intercommunale permettrait de réaliser d'importantes économies d'échelle et d'adapter la capacité au développement démographique ; le projet est actuellement en phase d'étude.
- Eau potable : un excédent de CHF 30'610.- est attendu, portant le gain reporté à environ CHF 62'806.-, grâce à l'ajustement tarifaire des Évouettes (+CHF 0.20/m³ en 2023).
- L'exercice 2024 avait déjà dégagé un excédent de CHF 121'683.-, notamment grâce à la vente d'eau au chantier du tunnel.
- Déchets : l'excédent de recettes devrait atteindre CHF 97'175.-, portant le gain reporté à environ CHF 797'394.- pour 2026.

CONTRIBUTIONS INTERCOMMUNALES

- Association des Communes du Haut-Lac (ACHL) : CHF 2'235'700.- (+CHF 41'500.- vs budget 2025, +CHF 387'913.- vs comptes 2024).
- Le coût est réparti selon la population, sauf pour les écoles, où la répartition dépend du nombre d'élèves.
- Centre de Secours et Incendie (CSI) : CHF 493'720.- (+CHF 29'650.-/+CHF 149'782.-), principalement en raison de l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires selon les prescriptions AEAL.
- Police intercommunale (PIHL) : CHF 621'750.-, stable par rapport au budget 2025, suite à l'augmentation du personnel (+CHF 57'441.- vs 2024).
- Cycle d'orientation : CHF 584'320.- (+CHF 8'090.- / +CHF 82'536.-), notamment pour l'acquisition de nouveaux tableaux interactifs.
- De manière générale, les coûts liés à la formation (scolarité obligatoire, écoles spécialisées, formation professionnelle) augmentent fortement : +CHF 127'195.- par rapport au budget 2025 et +CHF 435'785.- par rapport aux comptes 2024.

Malgré une évolution globalement prudente et un résultat budgétaire déficitaire, la **santé financière de la Commune demeure satisfaisante**.

La feuille de route présentée par le nouveau Conseil municipal trace une vision à long terme axée sur la modernisation et le développement des infrastructures, tout en recherchant des leviers d'optimisation des coûts de fonctionnement.

Le budget 2026 repose sur une estimation prudente des recettes et sur la volonté du Conseil municipal de maintenir l'équilibre financier à moyen terme.

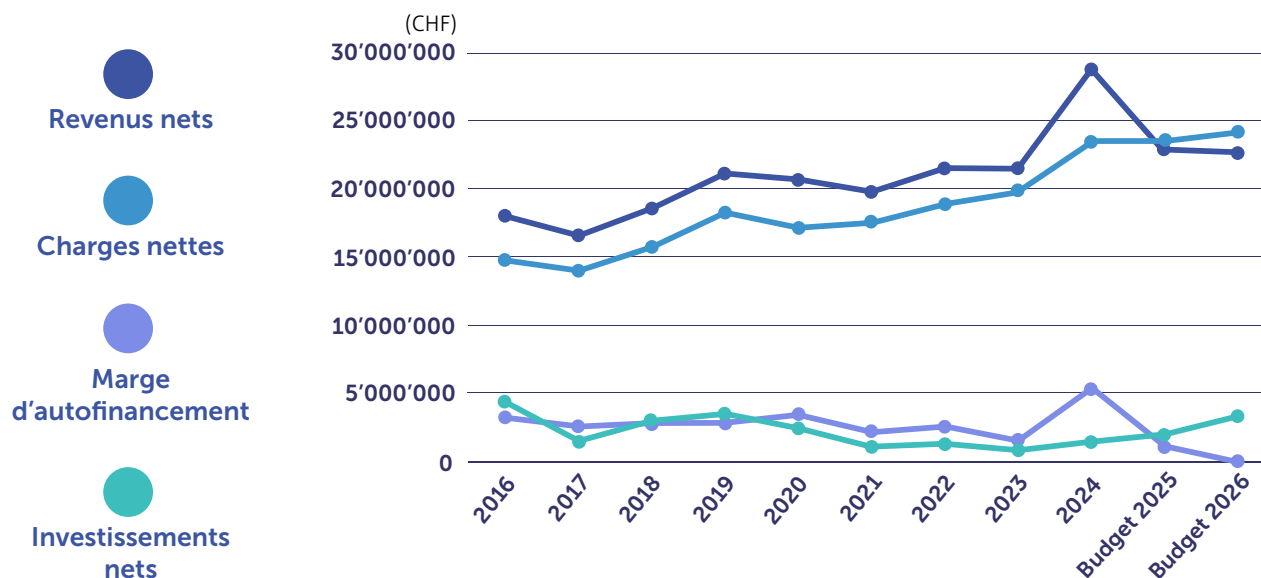
Grâce à un **fonds de réserve de politique budgétaire solide (CHF 5'656'963.- en 2024)** et à un **endettement modéré**, la Commune dispose des moyens nécessaires pour poursuivre ses engagements et ses projets structurants.

Le Conseil municipal recommande aux citoyennes et citoyens **d'accepter le budget 2026 tel que présenté**.

Patrick Ueberschaer

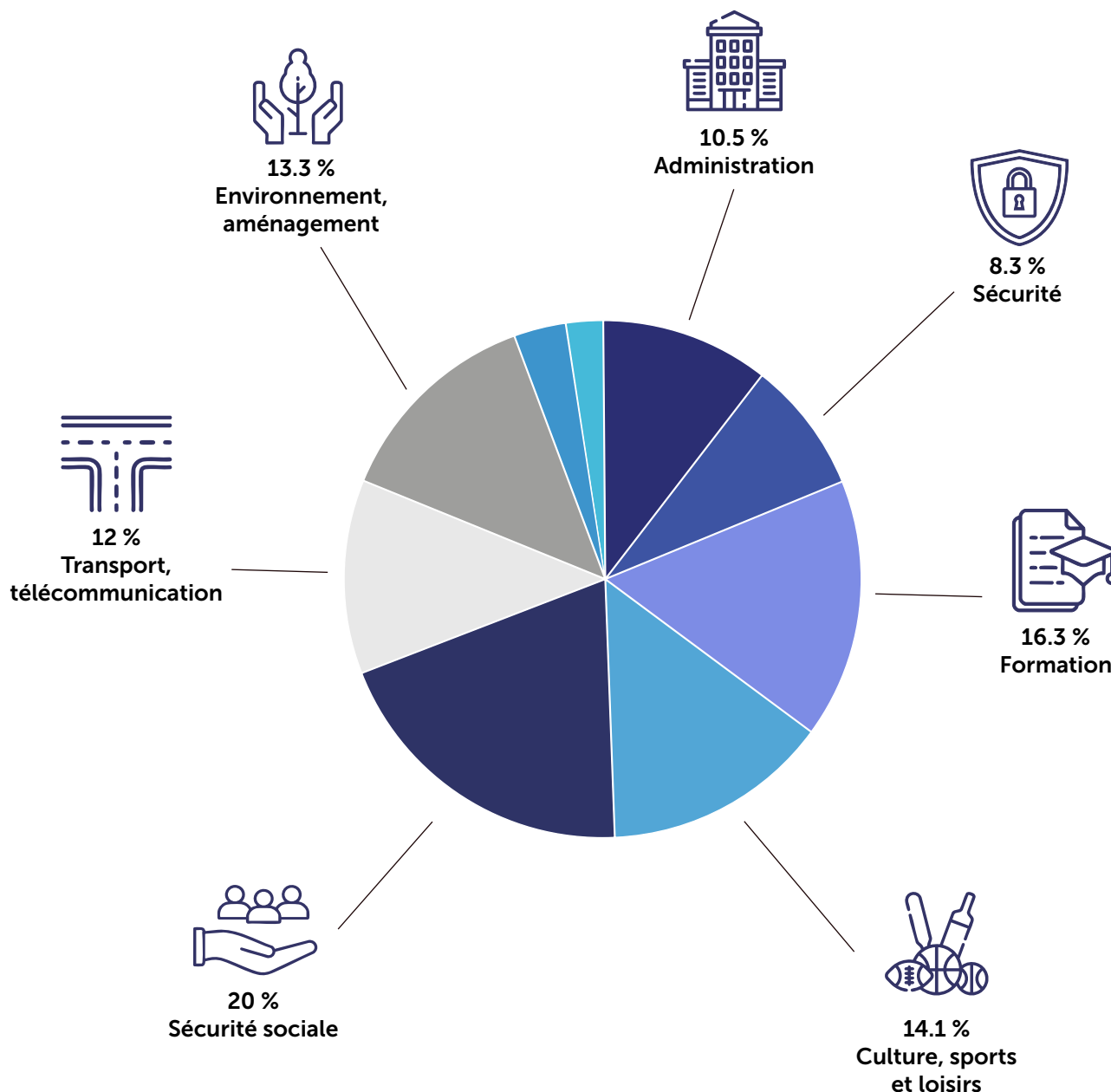
Conseiller en charge des finances

ÉVOLUTION DES CHIFFRES CLÉS



CHARGES BRUTES

Les charges communales continuent de croître sous l'effet de facteurs extérieurs : transfert de compétences du Canton, hausse des dépenses liées à la sécurité, à la formation, à l'entretien et au social. Ces coûts, souvent incompressibles, laissent peu de marge de manœuvre. Le Conseil municipal poursuit donc un travail d'optimisation afin de contenir leur évolution tout en maintenant la qualité des prestations offertes à la population.



INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissement 2026, d'un montant de 3,28 millions de francs, témoigne de la volonté du Conseil municipal de poursuivre la modernisation des infrastructures. Il inclut notamment la réfection de la toiture des salles du Bouveret et d'autres projets structurants. Dans un contexte de taux d'intérêt favorables, le recours à des emprunts à moyen terme permettra de préserver l'excellent niveau des liquidités communales tout en concrétisant ces engagements.



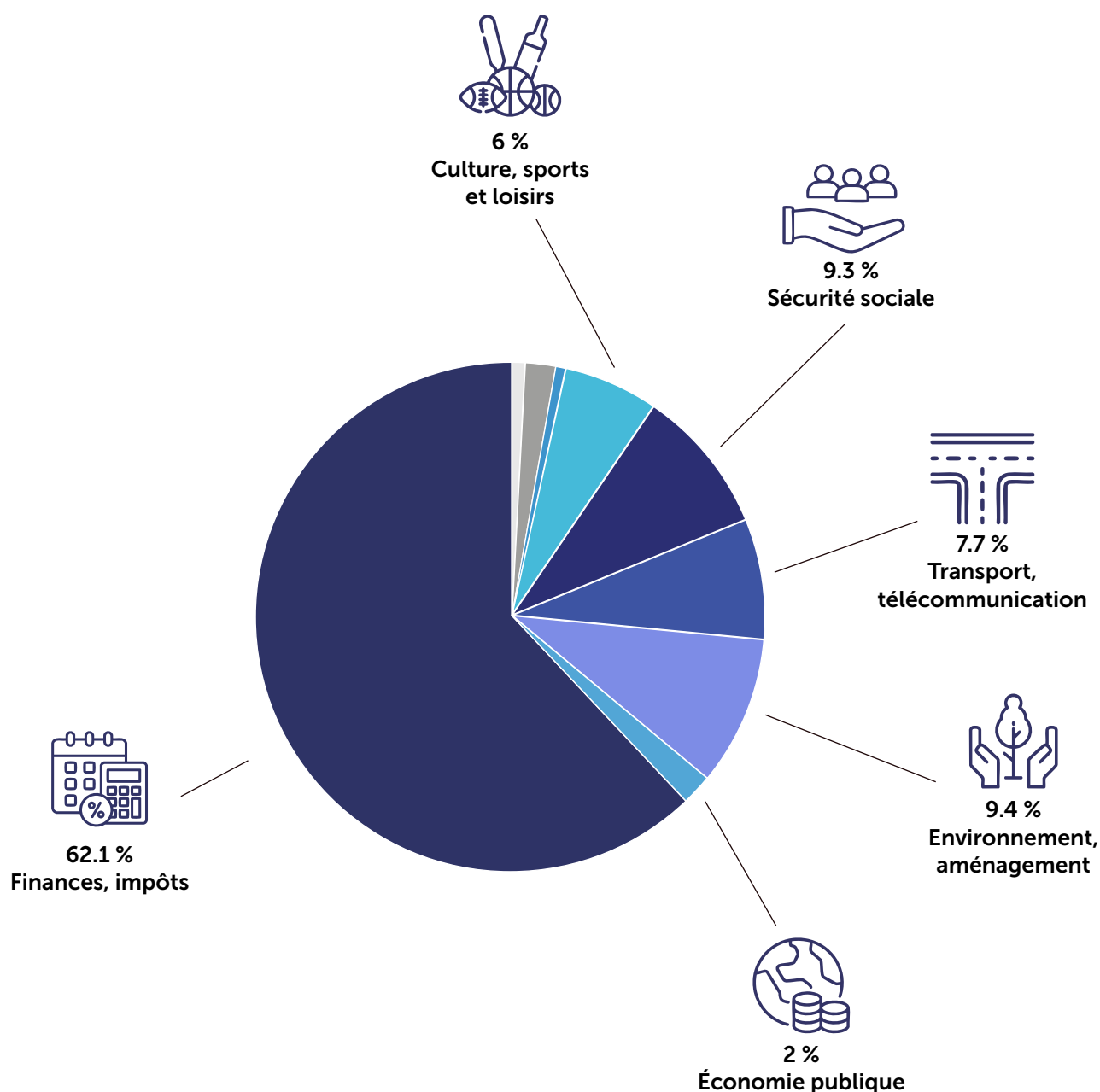
CHF 70'000.–
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



CHF 1'045'000.–
CULTURE, SPORTS
ET LOISIRS, ÉGLISES

REVENUS BRUTS

Les recettes fiscales 2026 ont été estimées avec prudence, après une année 2024 exceptionnelle. L'impôt sur le bénéfice des sociétés progresse, tandis que la péréquation financière recule, conséquence directe de la bonne santé économique de la Commune. Cette évolution appelle à une réflexion sur la diversification et la pérennisation des sources de revenus, pour préserver l'équilibre financier à moyen terme.



CHF 50'000.-
PRÉVOYANCE SOCIALE



CHF 620'000.-
TRAFIC



CHF 1'250'000.-
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT
DE L'ENVIRONNEMENT



CHF 100'000.-
FORMATION

L'ESPRESSO

LA RUBRIQUE DÉDIÉE AUX ACTUALITÉS COURTES :
RAPIDE À LIRE, POUR RESTER INFORMÉ·E.



OPTIMISATION DE L'ENTRETIEN DE LA PLAGE

Le Service technique consacre chaque semaine de nombreuses heures au nettoyage de la plage communale afin d'enlever déchets et bois flotté. Pour faciliter ce travail et garantir une qualité de nettoyage optimale, la Commune a fait l'acquisition d'un cribleur à sable spécialement conçu pour les plages.

Cette nouvelle machine permettra d'offrir à toutes et tous un espace encore plus propre et agréable au bord du lac.



« eDéménagement » – SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES !

La Commune de Port-Valais propose désormais le service eDéménagement, qui permet d'annoncer son changement d'adresse en ligne, sans passer par le guichet du Contrôle des habitants.

Ce système, déjà adopté par de nombreuses Communes valaisannes et romandes, facilite les démarches administratives lors d'un déménagement.

Pour le moment, le service est disponible uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse et continue d'être déployé progressivement dans tout le pays.

Simple, rapide et sécurisé, eDéménagement rend la vie plus facile à chaque changement d'adresse.



DÉCHETTERIE : DERNIER ACCÈS DIX MINUTES AVANT LA FERMETURE

La Commune rappelle aux usager·ère·s que les portes de la déchetterie ferment dix minutes avant l'heure officielle de fermeture. Cette mesure permet d'assurer le bon déroulement des opérations de fin de journée et la sécurité sur le site. Il est donc recommandé d'arriver suffisamment tôt pour pouvoir déposer ses déchets sans précipitation.

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Mardi : 07h30 à 09h
Mercredi : 14h à 20h
Vendredi : 14h à 18h30
Samedi : 09h à 11h et 14h à 17h

Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Mardi : 07h30 à 09h
Mercredi : 14h à 19h
Vendredi : 14h à 17h
Samedi : 09h à 11h et 14h à 17h

La déchetterie est fermée les jours suivants :

Nouvel An, Saint-Joseph, Ascension, Fête-Dieu, Assomption, Toussaint, Immaculée Conception, 24 décembre, Noël et 31 décembre.



MOINS DE FORMALITÉS POUR LES PETITES CONSTRUCTIONS

Afin de simplifier les procédures et de réduire les coûts pour les propriétaires, la Commune adapte les exigences pour certaines demandes d'autorisation de construire.

Désormais, pour les cabanes de jardin de moins de 10 m² et de 3 m de hauteur, ainsi que pour les modifications de teinte ou d'ouvertures en façade, les palissades et les clôtures, le plan de situation du géomètre n'est plus requis.

Il peut être remplacé par un plan de situation tiré de notre SIT, directement sur le site internet de la Commune, sous l'onglet Cartes géoserveur.

LA BOURGEOISIE

AU SERVICE DE NOTRE TERRITOIRE



RESPONSABILITÉ



TRADITION



VALEUR



INTÉGRITÉ



SOLIDARITÉ

Ces cinq mots-clés résument l'essence même de notre Conseil bourgeoisial.

En février 2025, nous vous présentons notre Conseil. Mais finalement, qu'est-ce qu'une Bourgeoisie ? Quels sont ses buts, ses projets et ses missions ?

NOTRE RÔLE ET NOS VALEURS

Le Canton du Valais compte aujourd'hui 122 Communes et 139 Bourgeoisies. Chacune d'elles a pour mission principale, selon la loi cantonale, la gestion et l'entretien du patrimoine bourgeoisial.

QUE DÉSIGNE CE PATRIMOINE ?

Il s'agit d'un ensemble de biens publics ou privés, souvent hérités du passé, présentant un intérêt artistique, historique, naturel ou technique. Ce patrimoine constitue un lien précieux entre notre histoire, notre identité et les générations futures.

Préserver, valoriser et transmettre : telles sont nos priorités.

NOS BIENS BOURGEOISIAUX

LES ALPAGES

La Bourgeoisie de Port-Valais est propriétaire de deux alpages :

- L'alpage de Chalavornaire
- L'alpage de la Dérotchiaz

Ces espaces typiquement alpins sont le cœur de notre patrimoine naturel et pastoral.

LES CHALETs

- Le chalet de Chalavornaire, situé à environ 1'100 mètres d'altitude.
- Le chalet de la Dérotchiaz, perché 400 mètres plus haut, composé de deux bâtiments d'alpage.
- Le chalet de la Bourgeoisie, entièrement rénové par M. Yvan Clerc avec le soutien d'artisans locaux.

Ce dernier, disponible à la location (via M. Yvan Clerc), peut accueillir jusqu'à 8 personnes. Il offre une cuisine équipée, un poêle à bois, un dortoir, une douche, un WC et une grande terrasse avec cheminée et gril — le tout avec une vue imprenable sur la plaine chablaisienne.

Un lieu idéal pour se ressourcer en montagne, en famille ou entre ami-e-s.

UNE CHÂTAIGNERAIE

Espace public et accessible uniquement à pied, la châtaigneraie offre un cadre paisible agrémenté d'une table de pique-nique, pour profiter de la nature en toute simplicité.

LES FORÊTS

Nos forêts sont ouvertes à toutes et tous, à pied ou à vélo. Leur libre accès est garanti mais il s'accompagne d'une responsabilité: respecter les lieux et les laisser tels qu'ils ont été trouvés.

En cas d'obstacle sur un chemin pédestre ou une route forestière, merci de contacter M. Szikora, Chef des travaux publics.

LES ROUTES FORESTIÈRES

Les routes forestières ne sont pas des axes touristiques.

La circulation y est réservée aux activités suivantes :



Travaux agricoles



Chasse (en automne)



Riverains autorisés



Manifestations dûment autorisées

LA SOURCE DE LA PLÂTRAIRE

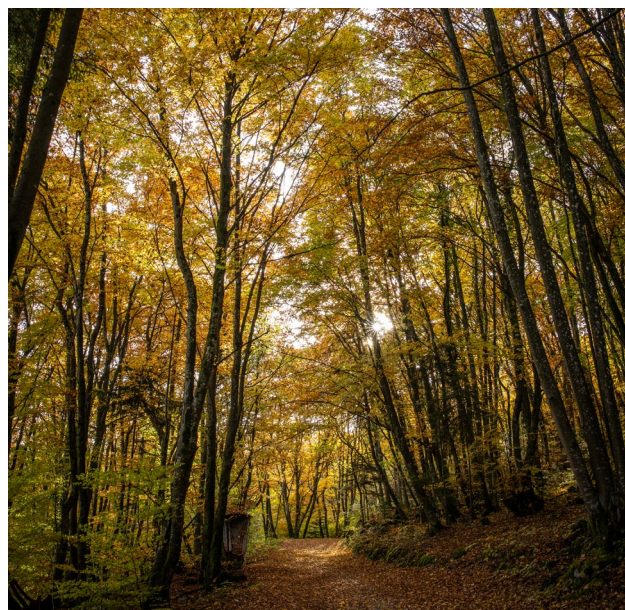
Nichée dans une grotte, la source de La Plâtraire jaillit d'un aquifère karstique riche en gypse, donnant une eau calcique et sulfatée.

Elle alimente l'alpage de Chalavornaire et ses chalets. Son captage a été entièrement rénové entre 2013 et 2014, et l'eau y est filtrée et contrôlée régulièrement par l'Autorité communale, conformément aux normes cantonales.

L'IMMEUBLE BOURGEOISIAL

La Bourgeoisie est propriétaire d'un immeuble de 24 appartements loués, situés non loin du complexe «La Marina».

Ce bâtiment a bénéficié d'une rénovation complète en 2021-2022, redonnant vie à ce bien au cœur de la Commune.



VIE COMMUNAUTAIRE ET CONFRÉRIE

Proche de nos bourgeois-es, mais aussi de l'ensemble des habitant-e-s de Port-Valais, nous proposons l'adhésion à la Confrérie.

Cette adhésion offre plusieurs avantages :

- Accès à du bois de chauffage,
- Tarifs préférentiels pour la location du chalet d'alpage,
- Participation à des journées conviviales d'entretien de nos alpages (organisées deux fois par an).

La prochaine journée d'entretien aura lieu en avril 2026. Une belle occasion de partager un moment de solidarité et de nature !

CONTACT ET INFORMATIONS

Vous souhaitez rejoindre la Confrérie ou simplement donner un coup de main lors de nos journées d'entretien ?

Contactez-nous à l'adresse suivante



info@bourgeoisie-port-valais.ch

Suivez également nos actualités sur



Bourgeoisie de Port-Valais



@bourgeoisieportvalais



www.bourgeoisie-port-valais.ch
(site en refonte)

Nous nous réjouissons de partager avec vous notre passion pour la montagne, la nature et notre patrimoine commun.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

LES POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE À PORT-VALAIS

Lorsqu'une situation de crise majeure survient, qu'il s'agisse d'une panne d'électricité généralisée, d'une catastrophe naturelle, d'un incident technologique ou d'une crise sanitaire, il peut devenir difficile d'obtenir des informations fiables ou de contacter les secours. Dans ces moments-là, les Points de Rencontre d'Urgence (PRU) jouent un rôle essentiel.

Ces lieux sûrs, répartis sur l'ensemble du territoire, sont conçus pour informer et assister la population lorsque les structures habituelles ne suffisent plus. Ils offrent un repère concret et accessible à toutes et tous, même lorsque les moyens de communication sont coupés.

À Port-Valais, deux sites ont été désignés pour accueillir la population :



Salle Tauredunum, aux Évouettes



Salle des spectacles, au Bouveret

Les PRU ont pour but de :



fournir des informations officielles et actualisées à la population ;



offrir une aide de première nécessité en cas de besoin (orientation, appui, premiers soins) ;



permettre la communication avec les autorités lorsque les canaux habituels sont interrompus ;



servir de point de rassemblement et de coordination locale.

Activés sur décision des autorités, ces lieux sont signalés par des panneaux spécifiques et permettront à chacun·e de trouver de l'aide, du soutien et des réponses en cas de crise.

Ce dispositif, élaboré à l'échelon fédéral, est porté dans la région du Haut-Lac par l'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL) au travers de son État-major de conduite régional.



Retrouvez
les explications en détail
sur le site du Canton



DEVENEZ VOLONTAIRE POUR LES PRU DE PORT-VALAIS

La Commune de Port-Valais recherche des volontaires pour participer au bon fonctionnement des Points de Rencontre d'Urgence du Bouveret et des Évouettes. Leur mission consistera à collaborer à la mise en place des PRU, accueillir et orienter la population, transmettre les informations officielles et assurer un appui logistique de base.

Les candidat·e·s retenu·e·s recevront une formation spécifique afin d'être préparés à intervenir efficacement et en toute sécurité lors d'une activation.

Les personnes intéressées peuvent contacter la Commune de Port-Valais pour toute question ou pour déposer leur candidature :

admin@port-valais.ch

MÉRITES COMMUNAUX

ET SI C'ÉTAIT VOUS OU QUELQU'UN QUE VOUS CONNAISSEZ ?

À Port-Valais, beaucoup s'engagent, créent, partagent ou se dépassent au quotidien. Certains sur un terrain de sport, d'autres dans un atelier, sur scène ou au cœur d'un projet collectif. Les Mérites communaux sont là pour leur dire merci — et pour faire briller leurs parcours.

Pour cette édition regroupant 2024 et 2025, la Commune récompensera celles et ceux qui font vivre Port-Valais à travers quatre domaines :

- **Culturel** : pour les artistes, musicien·ne·s, écrivain·e·s ou passionné·e·s qui nourrissent la vie culturelle locale.
- **Sportif** : pour les athlètes, entraîneur·e·s ou équipes qui nous inspirent par leurs performances ou leur persévérance.
- **Spécial** : pour les actions sociales, environnementales ou solidaires qui font la différence.
- **Extraordinaire** : pour les parcours hors du commun, qui dépassent les catégories habituelles.

VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI MÉRITE UN COUP DE PROJECTEUR ?

Où vous pensez que votre parcours, votre projet ou votre engagement pourrait être reconnu ?

C'est le moment de le faire savoir !



Dépôt des candidatures jusqu'au 31 décembre 2025



Remise des prix le 24 mars 2026

Toutes les informations et le formulaire de participation sont disponibles sur



www.port-valais.ch

OFFICE DU TOURISME

UN ÉTÉ FORT EN ÉMOTIONS AU BOUVERET

Entre le lac, la musique et la douceur des soirées estivales, Le Bouveret a vécu une saison 2025 particulièrement animée. Concerts en plein air, marchés sur les quais, activités sportives et soirées festives ont rythmé les semaines dans une ambiance à la fois joyeuse et conviviale.

Parmi les temps forts de l'été, Anchora l'O a marqué le retour des traditions lacustres, réunissant habitant·e·s et visiteur·euse·s autour du patrimoine du Léman. La Fête de la Musique a ouvert la saison avec enthousiasme, avant de laisser place à une série de concerts à la Rose des Vents, où se sont produits musicien·ne·s et groupes locaux. La Fête nationale du 31 juillet a également rassemblé un large public au bord du lac, tandis que la Nuit des étoiles, les cinés-plage et les marchés artisanaux ont ponctué l'été de moments de partage et de convivialité.

Cette réussite, Le Bouveret la doit à l'engagement de nombreuses personnes : restaurateurs, hébergeurs, commerçants, associations, prestataires touristiques et bénévoles, qui œuvrent ensemble pour faire de la station un lieu accueillant et vivant. Leur énergie et leur sens de l'hospitalité contribuent à la vitalité du Bouveret et à son attractivité au fil des saisons.

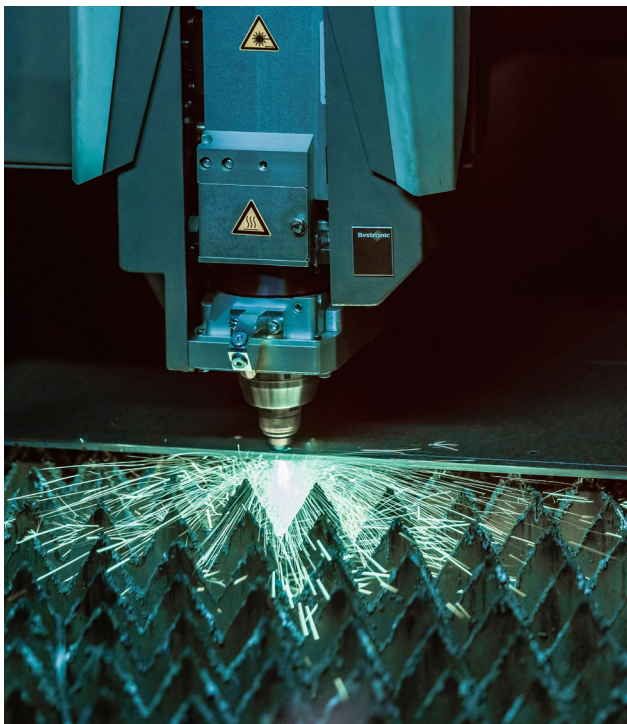
L'Office du Tourisme du Bouveret et des Évouettes adresse ses remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette belle saison. Grâce à leur implication, l'été 2025 restera dans les mémoires comme un moment fort de la vie locale et du rayonnement du village sur les rives du Léman.





ACTEURS D'ICI

Implantée dans la zone industrielle du Bouveret, Tôle Laser s'est imposée depuis 2017 comme un partenaire de confiance pour les professionnels du métal. Spécialisée dans la découpe et le pliage de tôle, l'entreprise se distingue par sa souplesse, sa réactivité et la qualité de son accompagnement technique.



LA CARTE D'IDENTITÉ DE TÔLE LASER



ANNÉE DE CRÉATION
2017



SIÈGE
BOUVERET



ÉQUIPE
5 personnes



ACTIVITÉ
Découpe et pliage de tôle
pour la construction métallique



TÔLE LASER UN SAVOIR-FAIRE LOCAL ET POLYVALENT

Tôle Laser travaille principalement en sous-traitance pour les serruriers et les entreprises de construction métallique. Ses réalisations sont multiples : escaliers, garde-corps, éléments de structure, tuyauteries ou plans de travail sur mesure.

Les tôles arrivent brutes à l'atelier et suivent un processus rigoureux. Certaines commandes sont transmises sous forme de plans techniques détaillés, d'autres ne sont encore qu'un croquis ou une idée à concrétiser. Dans ce cas, le bureau technique accompagne le client dans la conception et la préparation du fichier avant la découpe.

Une fois le plan validé, les tôles sont découpées et pliées selon les besoins. Chaque étape est exécutée avec soin dans un souci constant de précision, de rapidité et de respect des délais.

UNE TECHNOLOGIE DE POINTE AU SERVICE DE LA PRÉCISION

L'entreprise s'appuie sur une machine de dernière génération, Bystronic, conçue et fabriquée en Suisse. Acquisée en 2024, cet outil de découpe au laser fibre permet une importante économie d'énergie par rapport à la précédente installation, tout en garantissant une qualité de coupe optimale.

Au-delà de la performance, ce choix illustre la volonté de l'entreprise de miser sur la fiabilité et le savoir-faire helvétique. Opter pour une machine suisse représente un investissement plus important, mais c'est aussi la garantie d'un service après-vente rapide et efficace en cas de besoin.



UNE HISTOIRE DE RENCONTRE ET DE COMPLÉMENTARITÉ

L'entreprise a été fondée par Luca Granieri et Alan Fracheboud.

Originaire de Vionnaz, Alan y a grandi et y a effectué son apprentissage dans l'entreprise où il a rencontré Luca. Originaire des Pouilles, dans le sud de l'Italie, Luca a vécu plusieurs années à Turin avant de s'installer en Suisse. Il a d'abord travaillé dans le domaine électromédical, puis dans la découpe laser.

De cette rencontre est née l'envie de créer leur propre structure, avec la volonté d'offrir un service de proximité, capable de s'adapter rapidement aux besoins des clients.

Leurs parcours reposent sur la complémentarité, une solide expérience du terrain, une exigence technique partagée et une même approche du travail bien fait.

UNE PETITE ÉQUIPE, UNE GRANDE RÉACTIVITÉ

Tôle Laser fonctionne aujourd'hui avec quatre collaborateurs.

L'équipe, polyvalente et soudée, maîtrise l'ensemble du processus, du dessin à la pièce finale. Cette organisation permet de répondre rapidement, sans compromettre la qualité. Les chutes de métal issues de la production sont systématiquement recyclées, dans une démarche responsable et cohérente avec la recherche d'efficacité énergétique.

Grâce à cette structure agile, Tôle Laser s'est affirmée comme un acteur fiable et reconnu de la région.

LE PARCOURS D'UNE PIÈCE DE TÔLE



RÉCEPTION DU MATÉRIAU

Arrivée des tôles brutes à l'atelier



ANALYSE ET PRÉPARATION

Réception du plan ou du croquis, conception par le bureau technique



DÉCOUPE

Mise en forme précise des pièces grâce à la machine suisse Bystronic



PLIAGE

Adaptation des formes et angles selon les dimensions finales



CONTRÔLE ET FINITION

Vérification des pièces avant emballage



EMPAQUETAGE ET PRÉPARATION DE LIVRAISON

Mise en lot des éléments, protection et préparation pour l'expédition



RECYCLAGE

Récupération et valorisation de toutes les chutes métalliques

DAMIEN FULBERT

PORT-VALAIS AU RYTHME DES PETITS TRAINS

Arrivé presque par hasard au Bouveret il y a dix-sept ans, Damien Fulbert est aujourd'hui l'un des visages phares du tourisme à Port-Valais. Après avoir gravi les échelons à Aquaparc, il dirige depuis dix saisons le Swiss Vapeur Parc, lieu emblématique de la région et symbole d'un tourisme familial à visage humain. Rencontre avec un passionné pour qui Le Bouveret rime avec attachement, transmission et plaisir de partager.

Pouvez-vous nous retracer votre parcours jusqu'à votre arrivée au Swiss Vapeur Parc ?

Je viens de la Champagne et j'ai fait mes études dans le tourisme. À la fin de mon cursus, j'ai passé un été à Évian pour la saison et, lors d'une sortie d'entreprise, j'ai découvert Aquaparc. J'ai tout de suite aimé l'atmosphère du lieu, l'énergie, le professionnalisme. L'année suivante, j'ai fait une saison au Bouveret, puis je suis parti un an au Canada et un an au Japon avec mon épouse.

À mon retour, j'ai postulé à Aquaparc. J'ai commencé en bas de l'échelle comme caissier, avant de gravir les échelons jusqu'à devenir directeur commercial. C'est une formidable école : on y apprend la gestion, l'accueil, la communication, et la structure d'un grand groupe m'a aussi permis d'acquérir une vraie rigueur et une culture du détail, précieuses pour la suite de ma carrière.

Après sept ans à Aquaparc, j'ai eu l'occasion de reprendre la direction du Swiss Vapeur Parc. Je connaissais bien Charles-Henri Coutaz, fondateur du parc, et quand il a voulu développer la structure, il m'a proposé d'en assurer la direction. Depuis, j'ai la chance d'en être à la tête. J'ai aussi été Vice-président de Bouveret Tourisme pendant trois ans, avant que la société de développement ne soit reprise par la Commune.

Vous vivez et travaillez à Port-Valais depuis plusieurs années. Qu'est-ce qui vous attache particulièrement à cette Commune ?

En dix-sept ans, j'ai développé un vrai attachement pour la région. Il y a deux ans, avec ma famille, nous avons décidé de nous installer au Bouveret. Et je ne suis pas le seul : beaucoup de collaborateur·rice·s du parc qui, au départ, vivaient ailleurs, ont fini par



s'y installer aussi. C'est un lieu qui attire naturellement, un endroit où l'on se sent bien, où l'on a envie de rester.

J'y vis avec mon épouse, qui enseigne le piano, et nos deux enfants, âgés de 13 et 11 ans, actuellement en sport-études à Collombey. Vivre ici m'a permis de retrouver un rythme plus humain, de passer plus de temps en famille et de tisser un vrai cercle de vie.

J'aime Le Bouveret pour sa dualité : un village animé et touristique l'été, puis plus calme et authentique en hiver. On retrouve alors cette vie locale qui fait du bien.

Vous avez travaillé à Aquaparc puis au Swiss Vapeur Parc. Que vous ont appris ces expériences sur la manière de faire vivre une destination comme Port-Valais ?

Elles m'ont appris qu'une destination réussie, c'est une destination qui pense à tout le monde : les tout-petits, les familles, les jeunes, les aînés... mais aussi les habitant·e·s. Le Swiss Vapeur Parc accueille les plus petits, Aquaparc les plus grands, et tout au long de l'année, différents événements animent le village — du Festival de la vapeur au Swiss Peaks en passant par la Fête du 31 juillet.

C'est important qu'une station reste vivante, qu'elle ne se résume pas à un lieu de passage. Ici, les touristes découvrent un vrai village, où les habitant-e-s participent, où il y a des restaurants, des activités, des sourires. Ce mélange entre population locale et visiteurs, c'est ce qui donne son âme au Bouveret.

Qu'est-ce qui vous a séduit dans le Swiss Vapeur Parc et qu'est-ce qui, selon vous, en fait un lieu unique ?

C'est un parc de générations. On y vient enfant, on s'en éloigne un temps, puis on y revient adulte, avec ses propres enfants — voire ses petits-enfants ! Peu de lieux ont cette capacité à rassembler trois générations autour du même plaisir.

Le parc est au cœur du village, il fait partie de son identité. On y passe, on s'y arrête, on y revient. Même nos collaborateur·rice·s sont du coin, et ça se sent : on les croise le soir aux terrasses des restaurants, encore en salopette de cheminot ! C'est cette proximité, cette authenticité, qui fait du Swiss Vapeur Parc un lieu à part.

Depuis votre arrivée à la direction, de quoi êtes-vous le plus fier ?

De la progression du parc et de son évolution. En dix ans, nous sommes passés de 100'000 à 160'000 visiteurs par an. Nous avons transformé un parc essentiellement bénévole en une véritable entreprise, tout en préservant l'esprit d'origine. C'est ce mélange entre professionnalisme et passion qui fait la différence.

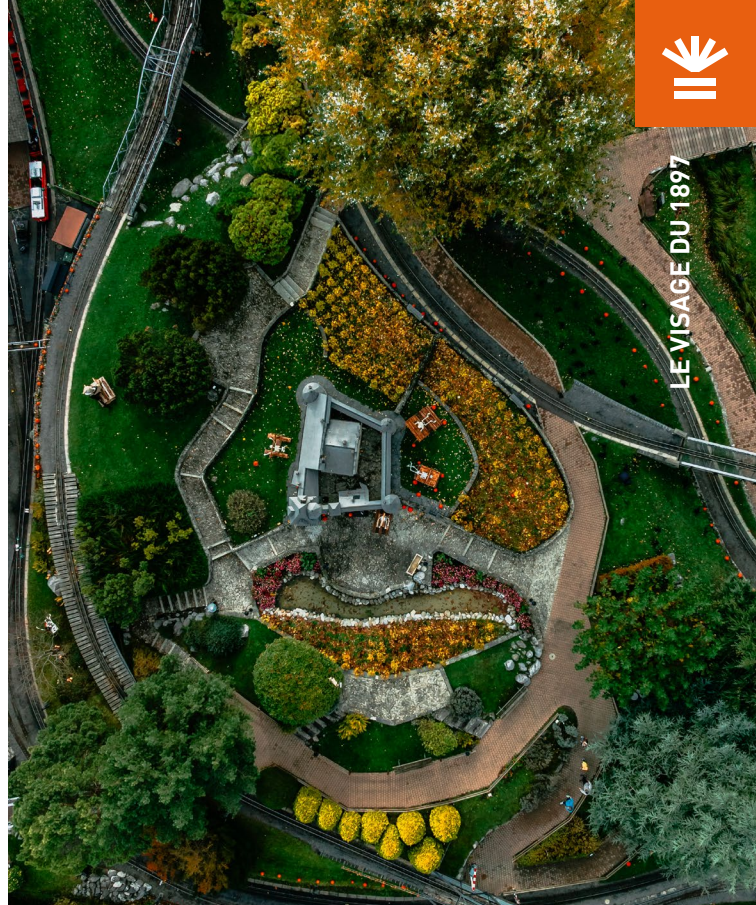
Nous avons aussi mené une grande extension depuis 2016, avec de nouvelles infrastructures : infirmerie, sanitaires, terrasse, caveau pour les groupes... Ce dernier nous permet d'accueillir des entreprises et des sorties collectives, et d'élargir notre public.

Et puis, il y a le ValleyPass, un projet né au Bouveret entre différents parcs d'attractions. C'est un bel exemple d'envie commune de travailler ensemble, sans concurrence inutile, dans une logique de synergie régionale.

Quels vous semblent être les principaux enjeux touristiques pour Port-Valais dans les prochaines années ?

La mobilité, d'abord. Il faut continuer à rendre le village plus piéton et à encourager l'utilisation des transports publics. L'idée, c'est d'inciter les visiteurs à rester plus longtemps, à profiter des restaurants, des activités, du lac... pour faire vivre la destination dans son ensemble.

Pour le Swiss Vapeur Parc, l'avenir sera aussi plus pédagogique. En 2027, nous ouvrirons un musée dédié au monde ferroviaire miniature : un espace ludique et éducatif où l'on apprendra en s'amusant, dans la continuité de l'esprit du parc.



« En dix ans, le parc a grandi, s'est structuré, mais il reste avant tout une histoire de passion et de proximité. »

Damien Fulbert

LES NOUVEAUTÉS DU PARC



Un poste de chef de gare ouvert au public dès 2026

Avant l'ouverture du musée en 2027, le parc proposera dès 2026 une nouvelle expérience : la découverte du poste de Chef de gare, véritable centre névralgique du Swiss Vapeur Parc. Pour la première fois, les visiteurs pourront observer les coulisses, comprendre le fonctionnement des trains et suivre en direct la coordination du réseau miniature. Une immersion fascinante dans les rouages du parc, à quelques pas seulement des locomotives en action.

LA RUBRIQUE DU BRIC !

DES CONSEILS POUR BIEN VIEILLIR



LES MOYENS AUXILIAIRES DE L'AVS: UN SOUTIEN POUR FACILITER LE QUOTIDIEN

L'avancée en âge peut s'accompagner de pertes fonctionnelles ou de handicaps. Problèmes auditifs, difficultés à se déplacer ou encore besoins spécifiques en matière de vision: ces contraintes peuvent être atténuées grâce à des moyens auxiliaires adaptés. Toutefois, le coût d'acquisition peut représenter un obstacle. C'est pourquoi il est important de rappeler que l'AVS contribue au financement de certains de ces moyens, listés de manière exhaustive, pour les rentiers AVS vivant en Suisse.

QUELS TYPES DE MOYENS AUXILIAIRES SONT PRIS EN CHARGE PAR L'AVS ?

L'AVS peut participer jusqu'à 75 % du coût net, et ce, indépendamment du revenu ou de la fortune de l'assuré-e. Voici la liste des équipements éligibles :

- Fauteuils roulants sans moteur
- Appareils acoustiques
- Lunettes-loupes et télé-loupes
- Chaussures orthopédiques
- Épithèses faciales
- Appareils orthophoniques (après opération du larynx)
- Perruques

Attention, dans certains cas, l'AVS finance un montant forfaitaire ! C'est notamment le cas pour l'achat d'appareils auditifs. La somme s'élève à CHF 630.- pour un appareillage monaural et CHF 1'237.50 pour un appareillage binaural. Pour une chaise roulante, le forfait est quant à lui de CHF 900. – (montants valables en 2024).

Il apparaît que, dans tous les cas, un solde reste à la charge de l'assuré-e. Cependant, des solutions complémentaires peuvent être explorées. En effet, il est recommandé de vérifier votre couverture pour ces dépenses auprès de votre assurance maladie complémentaire (LCA). Si vous êtes au bénéfice de prestations complémentaires (PC), une participation peut également être demandée. Dans certains cas et selon votre situation financière, une aide financière peut être obtenue auprès de la fondation Pro Senectute.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Celle-ci se fait au moyen d'un formulaire à adresser à l'office AI de votre Canton de domicile. Le formulaire en question est disponible en ligne, auprès de l'agent AVS de votre Commune ou encore auprès du BRIC Seniors.

Les démarches administratives peuvent parfois sembler complexes et décourageantes. N'hésitez pas à solliciter vos proches ou à demander un accompagnement auprès de services sociaux pour vous simplifier la tâche.

Le BRIC Seniors est la porte d'entrée pour toutes les questions portant sur la vie à la retraite.

BRIC Seniors

Av. du Théâtre 14, 1870 Monthey
024 565 80 86 | bric@vs.prosenectute.ch
www.bric-seniors.ch

Nadia Merotto
Répondante pour le BRIC Seniors

BIBLIOTHÈQUE

UNE FIN D'ANNÉE PLEINE D'ACTIVITÉS

Merci à tous les usager-ère-s et les participant-e-s à nos animations 2025 de faire vivre la bibliothèque. Pour clore le programme biblio 2025, nous vous proposons au mois de décembre :



De vous lire à la bibliothèque des histoires de Noël à la lueur des bougies

Les jeudis 4, 11 et 18 décembre de 16h30 à 17h00

tout public



De proposer au prêt des romans découpés en 24 étapes pour une lecture de l'Avent

jeunes et adultes



Des livres-jeux pour vous amuser en famille au pied du sapin

tout public

« On ne voyage jamais aussi loin qu'à bord d'un bon roman. »

Beau voyage pour cette fin d'année!
Muriel et Véronique

QUELQUES SUGGESTIONS D'OUVRAGES

Les éléments
de John Boyne



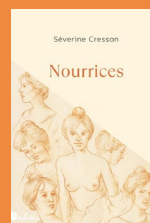
Anecdotes et petites histoires de la course
Sierre-Zinal



La Compagnie des heureux hasards
de Gilles Legardinier



Nourrices
de Séverine Cressan



La secte
de Nicolas Feuz



Le jour où Rose a disparu
de Julien Sandrel



Dans le cadre des bibliothèques valaisannes, BiblioValais, en collaboration avec la HES-SO Valais, a lancé une enquête de satisfaction afin de mieux comprendre les besoins, attentes et habitudes du public.

Nous serions très heureux que vous (lecteur ou non, usager de la biblio ou non) y répondiez, soit par le QR-Code, soit par e-mail, soit par formulaire papier à la bibliothèque.

Le questionnaire est anonyme et le remplir ne vous prendra que 5 à 10 minutes.



Merci à celles et ceux qui l'ont déjà rempli ou qui vont le remplir! Ce projet de recherche est soutenu par le Canton du Valais.
Le délai est fixé au 14 décembre.

Nous garantissons la protection des données conformément à la loi suisse sur la protection des données. Toutes les données personnelles seront effacées après l'évaluation.



DERRIÈRE LA POUBELLE, UNE SECONDE VIE

ÉNERGIE, RECYCLAGE, VALORISATION : COMMENT NOS DÉCHETS
POURSUIVENT LEUR PARCOURS



À Port-Valais comme ailleurs, la question des déchets dépasse le simple geste du tri. Elle raconte notre manière de consommer, de réparer, de réutiliser — ou de jeter. Chaque année, plus de 2'000 tonnes de déchets sont collectées sur la Commune, dont une grande partie peut être valorisée. Cet article propose de revenir sur les raisons qui rendent le tri si important : l'énergie cachée derrière nos objets, leur cycle de vie souvent méconnu et la logique d'économie circulaire qui permet de transformer les déchets en ressources. Il présente aussi les chiffres du tri à Port-Valais et les évolutions observées ces deux dernières années. Autrement dit, une manière de mieux comprendre l'impact réel de nos gestes, ici même, dans notre quotidien.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PAR HABITANT



Verre

45.1 → 22.9 kg
-49,2%



Papier

41.2 → 37.3 kg
-9,5%



Ordures ménagères

153.2 → 155.1 kg
+1,2%



GastroVert

4.5 → 14.2 kg
+215.6%

kg par habitant
2022 → 2024

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE TRIER NOS DÉCHETS ?

Trier ses déchets est un geste simple, mais aux impacts réels sur les ressources, le climat et la transition vers une économie durable. Pour le comprendre, il faut s'intéresser à trois notions essentielles du cycle de vie d'un objet. Prenons l'exemple d'un téléphone portable.

1. L'ÉNERGIE GRISE : UNE CONSOMMATION INVISIBLE

Avant même sa première utilisation, un téléphone a déjà mobilisé une grande quantité d'énergie, pour l'extraction des matières premières, le transport, la fabrication, etc. Cette consommation, invisible pour l'utilisateur-rice, est appelée « énergie grise ». Réparer, reconditionner ou recycler permet de ne pas gaspiller cette énergie déjà dépensée.

2. LE CYCLE DE VIE DES OBJETS

Tout objet suit un cycle : extraction, fabrication, transport, utilisation, fin de vie. En prolongeant sa durée de vie (réparation, réutilisation) et en le recyclant correctement, on limite son impact global.

3. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DONNER UNE SECONDE VIE

Contrairement au modèle linéaire (produire, consommer, jeter), l'économie circulaire transforme les déchets en ressource. Par exemple, recycler de l'aluminium ne demande que 5% de l'énergie nécessaire à sa production initiale. Un simple geste de tri permet donc d'importantes économies d'énergie et de matière.



LES 5 R : POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS À LA SOURCE

Le déchet le plus facile à éliminer, c'est celui qu'on ne produit pas. Les 5 R nous guident pour agir dans le bon ordre, du geste le plus efficace au dernier recours :

Refuser ce dont on n'a pas réellement besoin, comme les objets à usage unique ou emballages superflus.

Réduire sa consommation en privilégiant la qualité, la durabilité et les achats réfléchis.

Réutiliser les objets pour leur donner une seconde vie : réparer, prêter, échanger, transformer.

Recycler les matières qui peuvent être valorisées, grâce à un tri correct.

Rendre à la terre les déchets organiques en les compostant pour nourrir le sol plutôt que la poubelle.

Cinq gestes simples, à répéter chaque jour, pour alléger nos poubelles et préserver les ressources naturelles.

LA SUISSE, CHAMPIONNE DU RECYCLAGE... MAIS AUSSI DES DÉCHETS

En Suisse, les infrastructures de tri et de recyclage sont particulièrement bien développées. Environ 99% du verre, 97% de l'aluminium, 82% du PET et 82% du papier collectés sont effectivement recyclés. Malgré cela, notre pays reste sur le podium des pays européens produisant le plus de déchets. Or, réduire notre consommation, et par conséquent la production de déchets, reste le meilleur moyen pour limiter notre impact sur l'environnement.

ET POUR LES DÉCHETS NON RECYCLABLES ?

Certains sont valorisés énergétiquement : les déchets organiques produisent du biogaz (GastroVert), et les ordures incinérées alimentent le chauffage à distance (CAD) de Satom SA. En 2024, plus de 9'500 foyers du Chablais ont été chauffés grâce à ce système. La STEP de Port-Valais utilise également ses déchets pour la production de biogaz directement sur place. Ce biogaz est ensuite utilisé pour générer de la chaleur et produire de l'électricité destinée à la revente.

UN ENGAGEMENT CONCRET, DES RÉSULTATS DURABLES

Trier, c'est préserver les ressources, limiter notre impact sur l'environnement et valoriser des infrastructures performantes présentes dans notre région. C'est aussi maintenir une Commune propre, agréable et respectueuse du cadre de vie. En triant nos déchets, nous contribuons concrètement à un environnement plus sain, pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Au sein de l'Administration communale aussi, l'ensemble des déchets sont triés avec soin. Dans les bâtiments, des bacs de tri sont en place pour le papier, le verre, l'aluminium, le PET et les capsules de café, permettant un tri efficace de ces matières recyclables.



ZOOM SUR LES DÉCHETS À PORT-VALAIS

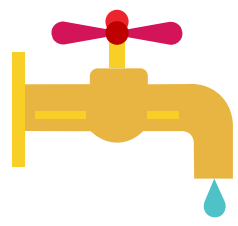
Chaque année, plus de 2'000 tonnes de déchets sont collectées sur la Commune. Une grande partie peut être recyclée ou valorisée grâce aux acteurs locaux. Ce volume, relativement stable ces dernières années, révèle une marge d'amélioration dans nos habitudes de consommation.

QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2022 ?

Entre 2022 et 2024, nous avons observé une légère hausse des ordures ménagères par habitant. Quant aux déchets tels que le verre, le PET et le papier, ils présentent une évolution encourageante, plutôt vers la baisse. La plus belle progression observée reste cependant celle de GastroVert, qui a connu une hausse de 215.6% depuis son introduction à Port-Valais. Il s'agit là du signe d'un meilleur tri des déchets alimentaires, valorisés via la production de biogaz par Satom SA.

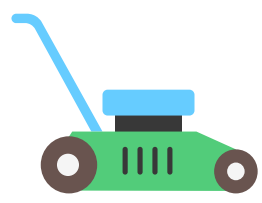
Tous les types de déchets présentés dans les statistiques sont collectés à la déchetterie communale (horaires sur le site internet, rubrique Vivre à Port-Valais). Les ordures ménagères, le verre, le carton et les déchets alimentaires (GastroVert) peuvent aussi être déposés dans les moloks et containers répartis sur le territoire. Merci de respecter les lieux et horaires autorisés (verre : dépose interdite entre 20h et 7h, ainsi que le dimanche et les jours fériés). Avec des gestes simples – trier, repenser sa consommation et respecter les consignes de dépôt –, chacun-e contribue à réduire les déchets et préserver l'espace public.

QUELQUES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS



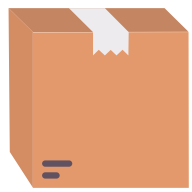
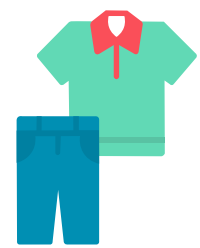
Boire dans une bouteille réutilisable :
l'eau de notre Commune vient directement de nos montagnes, remplissez votre bouteille au robinet.

Privilégier les sacs réutilisables :
lors de vos courses, prenez votre sac et utilisez des filets pour les fruits et légumes.



Tondre moins souvent :
réduit la quantité de déchets verts, favorise la biodiversité et réduit l'effet îlot de chaleur.

Privilégier la seconde main :
donnez ou vendez ce que vous n'utilisez plus, achetez d'occasion.



Réduire les produits jetables et les emballages :
utilisez des chiffons lavables, du savon solide, des produits en vrac, etc.

Composter les déchets :
soit dans votre jardin pour pouvoir ensuite nourrir votre sol naturellement, soit via GastroVert.



LOOPING, L'APP QUI FACILITE LE TRI !
Prenez une photo de votre déchet : Looping vous dit comment le trier ou lui donner une seconde vie.
Gratuite sur App Store et Google Play.



ÉCLAIRAGE MODERNISÉ

DES TERRAINS DE FOOTBALL PLUS ÉCONOMES ET INTELLIGENTS GRÂCE AU SYSTÈME iTERRA.

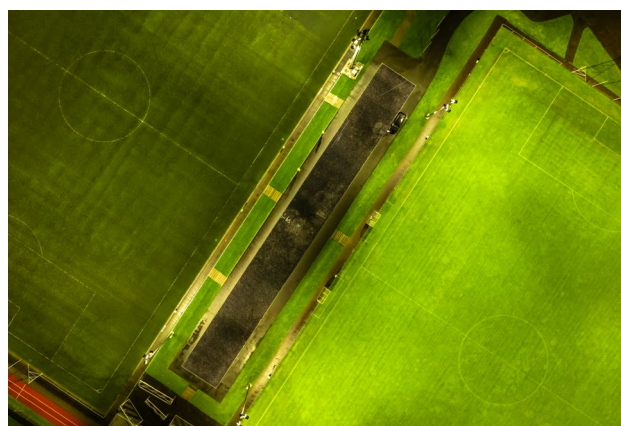
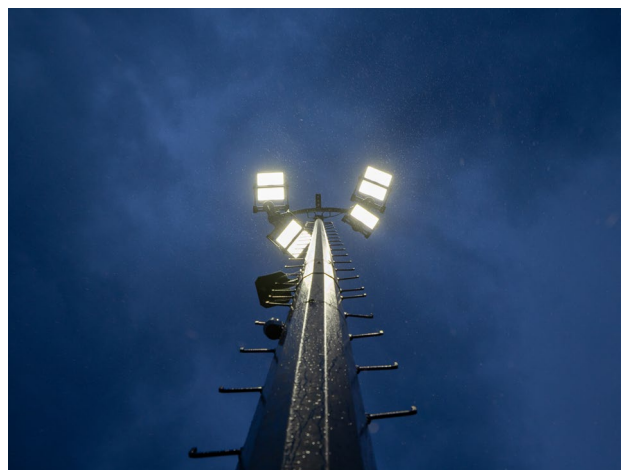


Les éclairages des terrains de football du Bouveret ont fait peau neuve cette année avec une modernisation complète. Les anciens projecteurs halogènes, très gourmands en énergie, ont été remplacés par des luminaires LED de nouvelle génération, associés au système iTerra, une technologie innovante développée par Schröder.

Ce système, entièrement sans fil, permet une gestion fine et flexible de la lumière. Grâce à une application mobile, il est désormais possible de choisir d'éclairer uniquement une partie du terrain, de moduler la puissance selon l'activité (match, entraînement ou maintenance) ou encore de programmer des styles d'éclairage adaptés aux besoins du moment. Plus besoin d'allumer l'ensemble des installations : chaque zone peut être utilisée de manière indépendante, ce qui limite considérablement la consommation d'électricité.

Avec cette solution, les terrains consomment environ six fois moins de courant qu'auparavant. Ce gain s'explique autant par la technologie LED que par la capacité d'iTerra à ajuster la lumière en fonction de l'usage réel. L'impact financier est tout aussi significatif, avec une facture énergétique fortement réduite, permettant d'amortir l'investissement en quelques années seulement.

Au-delà des économies, cette modernisation améliore aussi le confort d'utilisation pour les clubs et les services communaux. L'éclairage est plus homogène, mieux réparti et offre une visibilité optimale pour les joueuses et joueurs, tout en réduisant la pollution lumineuse. Soutenue par des subventions fédérales et cantonales, cette démarche illustre la volonté de la Commune de miser sur des équipements performants, durables et responsables. Une manière concrète de concilier efficacité énergétique, innovation technologique et qualité des infrastructures sportives.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCLAIRAGES : FAIRE MIEUX, AVEC MOINS !

La sobriété lumineuse reste le meilleur moyen de réduire l'excès d'éclairage nocturne, néfaste pour les humains comme les animaux. Si on essayait, tous ensemble, commerçants et particuliers, de faire mieux ?

Si les effets néfastes de la pollution lumineuse sur l'humain et la faune ne sont plus à démontrer, il n'est pas toujours aisé de déterminer ce qui pourrait être concrètement amélioré. Du côté communal, l'état des lieux est connu et des investissements sont consentis chaque année pour assainir l'éclairage public, tout en le rendant moins énergivore. Or, certains particuliers et commerçants ont eux aussi envie de faire mieux.

IMPACT NÉFASTE SUR LA QUALITÉ DU SOMMEIL

Quel est l'impact de toutes ces installations ? Cet excès de lumière artificielle durant la nuit perturbe la biodiversité nocturne. De nombreux insectes sont attirés et désorientés par les éclairages, ce qui fragilise leurs populations et réduit les ressources alimentaires des animaux qui en dépendent. Les oiseaux migrateurs ou les chauves-souris, par exemple, ont besoin d'obscurité pour s'orienter et chasser. Une lumière trop présente perturbe l'entier de leur cycle de vie.

L'excès d'éclairage nocturne touche aussi les êtres humains : il dérègle notre rythme biologique, nuit à la qualité du sommeil et empêche de profiter du ciel étoilé. Enfin, c'est un gaspillage d'électricité facilement évitable.

En adoptant de bonnes pratiques, chacun-e contribue à préserver la santé humaine, la biodiversité et le ciel nocturne tout en s'engageant pour une consommation d'énergie plus responsable.

Décorations de Noël : quelques astuces pour que la faune n'en souffre pas trop

La période de Noël est synonyme de partage et de convivialité pour nous, mais c'est une période plutôt rude pour la faune (éclairage, pétards, etc.). Pour profiter des illuminations tout en limitant leur impact, privilégiez les décorations à l'intérieur de la maison plutôt qu'orientées vers l'extérieur ou accrochées aux fenêtres, évitez de diriger la lumière vers les champs, forêts ou cours d'eau, et choisissez des LED à lumière chaude, à faible intensité et éteintes la nuit (branchées sur une minuterie). Ainsi, la magie de Noël restera intacte tout en protégeant la biodiversité et en économisant l'énergie.



Vous souhaitez des conseils ? Contactez la ligne de Conseil Énergie, c'est gratuit, au 024 475 76 74

BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE



Réduction de l'intensité de l'éclairage

Choisir la puissance minimale suffisante.



Éclairage de haut en bas

Diriger la lumière uniquement vers le sol, éviter les éclairages vers le ciel et vers le voisinage, utiliser des lampes avec capuchon.



Favorisation des lumières chaudes

Les ampoules à spectre chaud (inférieur à 3000 K) réduisent fortement l'impact sur la faune et sur notre rythme biologique.



Éclairage minimal

Avant d'installer un projecteur ou une guirlande, se demander si elle est vraiment nécessaire.



Choix de luminaires économes

Vérifier la classe énergétique des ampoules et privilégier les petits chiffres (A ou B).



Limiter la durée d'éclairage

Installer des minuteries ou des détecteurs de mouvement pour sécuriser un passage ou une entrée.

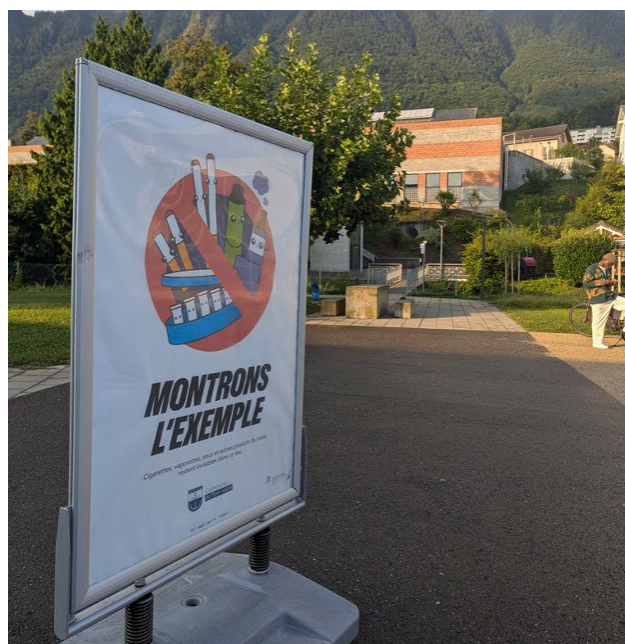
AIR FRAIS ET SANTÉ

DES COURS D'ÉCOLE SANS FUMÉE

Depuis la rentrée d'août 2025, les cours d'école de Port-Valais sont devenus des espaces 100 % sans fumée et sans produits du tabac. Cette mesure, décidée par le Conseil municipal en juillet, s'inscrit dans la continuité de notre engagement « Commune en Santé », label obtenu en 2011 et renouvelé en 2024.

Avec cette démarche, Port-Valais est pionnière en Valais, en appliquant dans ses écoles la campagne cantonale « Nicotine Gang » de Promotion Santé Valais. L'objectif est de montrer l'exemple aux plus jeunes, réduire leur exposition au tabac et garantir un environnement scolaire plus agréable et plus sain.

Cette action se veut positive et non moralisatrice : il ne s'agit pas de pointer du doigt, mais de contribuer à la dénormalisation du tabac auprès des enfants. Grâce à l'engagement de toutes et tous, Port-Valais poursuit ainsi sa volonté de bâtir une Commune où la santé et le bien-être sont au cœur du quotidien.



À PROPOS DE PROMOTION SANTÉ VALAIS

Promotion Santé Valais (PSV) est l'organisme cantonal chargé de promouvoir la santé et de prévenir les comportements à risque, notamment auprès des jeunes (tabac, alcool, jeu, numérique, etc.).

Pour sensibiliser la jeunesse aux dangers de la nicotine, PSV a lancé au printemps 2025 la campagne « Nicotine Gang », diffusée sur TikTok et Snapchat à travers deux clips mettant en scène des personnages inspirés de produits en vogue comme la puff et le snus.

Dans la continuité, une signalétique colorée « Montrons l'exemple » a été développée en collaboration avec la Commune de Port-Valais. Elle invite parents, enseignant-e-s et autres adultes à éviter toute consommation de produits nicotinés en présence des jeunes.

UN MERVEILLEUX CADEAU DE NOËL



Raconte-moi Port-Valais

L'histoire du chemin de fer à Port-Valais

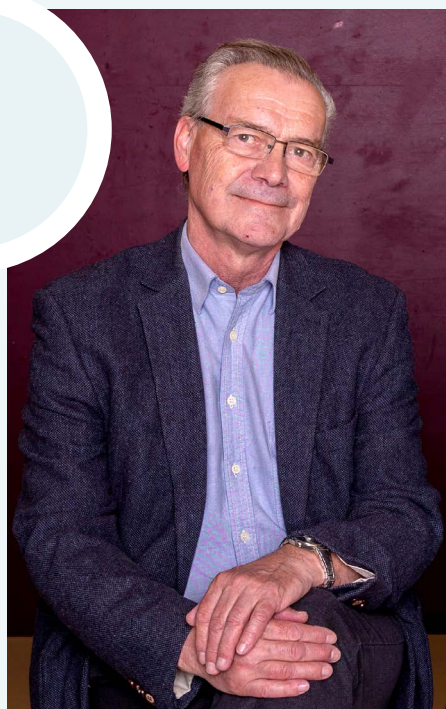
CHF 50.-

En vente à l'Office du Tourisme en espèces uniquement



5 questions au Président de l'ACHL

« Consolider nos structures
et préserver l'identité
de chaque Commune »



Depuis janvier, Gérald Derivaz est à la fois Président de la Commune de Saint-Gingolph et, par le système de tournus, Président du Comité directeur (CODIR) de l'ACHL. Dix mois après sa prise de fonction, il revient sur cette double responsabilité et les enjeux à venir pour l'Association des Communes du Haut-Lac.

Gérald Derivaz, comment avez-vous vécu cette double entrée en fonction ?

Bien, même si cela a été un challenge de prendre la présidence de l'ACHL en même temps que celle de la Commune. J'étais davantage préparé pour la présidence communale, car j'avais pu évaluer les besoins et définir ce que je souhaitais apporter à Saint-Gingolph. L'ACHL, je la connaissais moins dans son organisation

et ses missions, même si je mesurais bien son importance pour le Haut-Lac. Heureusement, le travail se fait de manière collégiale entre les Président·e·s : le Président coordonne et assume la signature officielle, conjointement avec un autre membre du CODIR, mais les décisions se prennent dans un esprit constructif entre les quatre Communes.

Quels enseignements tirez-vous de vos premiers mois à la présidence de l'ACHL ?

J'ai pu constater que l'ACHL est devenue indispensable pour nos Communes. Elle assume aujourd'hui des tâches que les Communes, surtout les plus petites, ne pourraient plus reprendre individuellement. Le regroupement des forces et des moyens permet d'atteindre un niveau de qualité et de professionnalisme qui ne serait pas possible autrement. Cette mutualisation a aussi permis de stabiliser et de professionnaliser des domaines essentiels du service public, au bénéfice direct des habitant·e·s.

Quels sont selon vous les principaux défis pour les années à venir, et sur quels axes souhaitez-vous concentrer votre présidence ?

L'ACHL est encore jeune : il faut poursuivre le travail d'amélioration de son fonctionnement. Avant de développer de nouveaux services, nous devons consolider les structures existantes, notamment le Secrétariat et le Service de comptabilité. Cela permettra d'assurer

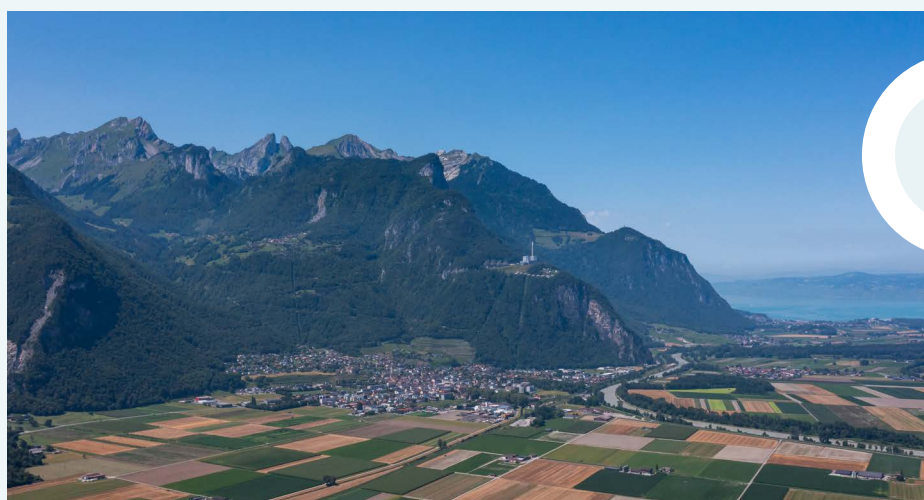
une organisation plus solide, une gestion rigoureuse et de poser les bases nécessaires pour les projets à venir.

La force de l'ACHL repose sur la collaboration entre les quatre Communes. Comment voyez-vous cette coopération évoluer ?

Cette collaboration ne date pas d'hier : elle existait bien avant la création de l'ACHL. L'Association a simplement permis de la structurer davantage et de mieux la faire vivre. L'enjeu, aujourd'hui, est de continuer dans cet esprit en facilitant les projets communs – par exemple la future STEP intercommunale ou les discussions autour des EMS. Et puis, il y a aussi les réflexions en cours sur une éventuelle fusion : ce sera d'abord aux Conseils communaux de se prononcer, puis à la population de décider en toute connaissance de cause, après une information claire.

Si vous deviez résumer en une phrase votre ambition pour l'ACHL et les habitant·e·s du Haut-Lac, quelle serait-elle ?

Chaque Commune a ses forces, ses particularités, son histoire et sa population. Il est essentiel de préserver ces identités tout en poursuivant la collaboration sur les tâches qui nécessitent une mise en commun. C'est grâce à cet équilibre que nous pourrions continuer à avancer ensemble, efficacement, tout en laissant à chaque Commune la liberté de décider de son avenir.



Écoles du Haut-Lac

POSER DES BASES SOLIDES POUR MIEUX APPRENDRE

Depuis deux ans, la Direction des EDHL impulse une nouvelle dynamique : mettre au centre les liens entre élèves, mais aussi entre élèves et enseignant-e-s, comme condition première d'un enseignement de qualité. Cette orientation répond aussi aux objectifs fixés par le Plan d'études romand, qui invite à développer les capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice et démarche réflexive. Ces compétences permettent aux élèves de mieux se connaître, d'apprendre à apprendre et de progresser dans leurs interactions avec les autres. Elles constituent un socle essentiel pour la réussite scolaire et pour l'insertion future des jeunes.

Slow Days : une rentrée pas comme les autres

Les 21 et 22 août, les élèves de 1H à 11H du Haut-Lac n'ont pas commencé leur année par les cours habituels. Deux journées, appelées Slow Days, ont été consacrées à la cohésion et aux exigences de vie scolaire.

Cette démarche a été co-construite avec les enseignant-e-s. Présenté en séance plénière, le concept a ensuite été enrichi par les ateliers proposés et animés par l'ensemble du corps enseignant, titulaires comme non titulaires, afin de donner une couleur collective à la rentrée. L'idée centrale : un-e élève qui se sent bien à l'école, c'est un-e élève prêt-e à apprendre.

Une rentrée pensée pour chaque âge

Au CO, les 9^e, nouveaux venus du primaire, ont suivi des ateliers sur les règles de vie, la charte numérique, la médiation, et la santé ; ils ont aussi visité la Cimenterie pour faciliter leur transition vers un cadre plus exigeant.

Les 10^e ont alterné activités de cohésion et ateliers plus structurants : règlement, organisation, techniques d'apprentissage et présentation des camps.

Les 11^e et la classe de préapprentissage ont combiné une sortie et des ateliers axés sur les exigences scolaires et le projet professionnel.

Dans les classes primaires, chaque centre a pu mettre en place ses propres activités (jeux collectifs, ateliers créatifs ou sorties) autour du même objectif : renforcer la cohésion, accueillir les nouveaux élèves et poser les bases d'une année à vivre ensemble.

Des ateliers aux diverses thématiques :

« Règles du jeu », pour réfléchir au règlement et à son sens ;

« À toi de jouer ! », pour questionner les comportements du quotidien ;

« Bien dans mes baskets » (pour les 9^e), consacré à la santé et à la gestion des émotions ;

« Objectif réussite » (pour les 10^e), avec des conseils pratiques pour organiser son travail.

Chaque degré a aussi réalisé une fresque collective, symbole d'une année construite ensemble. Ces deux jours ont montré que l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage académique, mais aussi un espace de vie partagée. Ils constituent un socle solide pour le reste de l'année.



9CO : Centre pédagogique de prévention des séismes



Semaine hors grille

Comme chaque année, la vie du CO a aussi été rythmée par des activités de prévention et d'orientation professionnelle.

Les 9^e ont découvert les règles de sécurité avec les CFF, CarPostal et les pompiers, participé à des ateliers sur les écrans et les réseaux sociaux avec Declick, et travaillé sur leurs forces de classe avec Promotion Santé Valais. La projection du film *Vice-versa* a servi de base à un atelier sur la gestion des émotions. Ils ont aussi passé une journée à Sion, entre musée et Centre pédagogique de prévention des séismes.

Les 10^e ont vécu une journée de prévention sur le harcèlement et les relations toxiques. Le film *Le jour où j'ai brûlé mon cœur* a ouvert la discussion, prolongée par des ateliers animés par les enseignant-e-s, la police et des intervenant-e-s spécialisé-e-s. Ils ont aussi vécu la 1^{re} édition des camps de 10CO.

Les 11^e ont effectué trois jours de stage en entreprise, une immersion concrète dans le monde professionnel pour réfléchir à leur avenir.

Ces journées ont offert aux élèves des repères et outils pour mieux se connaître, gérer leurs relations et avancer plus sereinement dans leur parcours.

Des camps repensés pour les 10^e

Autre nouveauté importante : les camps de 10^e ont été entièrement repensés. Plus courts qu'autrefois – trois jours –, ils offrent désormais un choix de huit thématiques. Sport et nature aux Dents-du-Midi ou à Fiesch, découverte culturelle à Locarno ou à Lucerne, *urban sketching* à Bâle, mode et création ou musique et danse à Vouvry, immersion en pleine nature aux Mosses : les propositions sont variées et permettent à chaque élève de trouver un domaine qui l'attire.

Ces thèmes ont été proposés par le corps enseignant lors d'un appel à idées. Ce mode de construction a suscité un réel engouement : une vingtaine de professeur-e-s se sont porté-e-s volontaires pour organiser et encadrer les séjours. Pour beaucoup, c'était aussi une manière de partager une passion ou un intérêt personnel avec leurs élèves, en dehors du cadre strict de la salle de classe.

L'enthousiasme s'est révélé des deux côtés : les enseignant-e-s comme les élèves ont accueilli ces camps avec curiosité et motivation. Cette nouvelle formule a donné un vrai souffle de renouveau, en offrant aux élèves des expériences inédites.

Car l'objectif n'est pas seulement de « changer d'air ». Passer deux nuits en cabane de montagne, concevoir un vêtement, ou découvrir une ville inconnue : autant de situations qui poussent les jeunes à sortir de leur quotidien, à développer leur autonomie et à apprendre à vivre ensemble. Ces séjours marquent une étape forte dans leur parcours et laissent une empreinte qui dépasse largement le cadre scolaire.

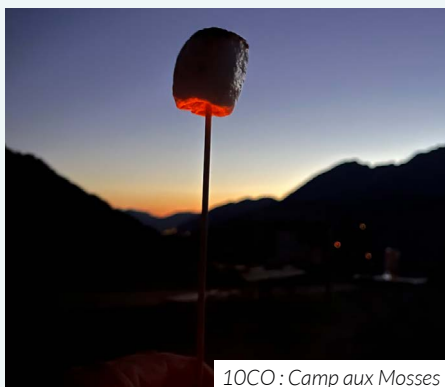
En associant les Slow Days, la semaine hors grille et les camps, les Écoles du Haut-Lac mettent en lumière une conviction forte : la réussite scolaire naît de l'équilibre entre le travail, l'exigence, la bienveillance et la richesse des relations humaines.



1OCO : Camp à Lucerne, montée au Pilatus



1OCO : Camp à Fiesch, glacier d'Aletsch



1OCO : Camp aux Mosses



Écoles primaires : Fresque

Trottinettes électriques

BOUGER LIBREMENT, ROULER EN SÉCURITÉ

Les trottinettes électriques ont conquis les rues suisses. Pratiques silencieuses et écologiques, elles séduisent toutes les générations. Les Communes du Haut-Lac n'échappent pas à cette tendance. Mais derrière cette mobilité douce se cache une réglementation précise souvent ignorée. Trop d'usagères et d'usagers roulent en mettant en danger leur sécurité et celle des autres.

Un cadre légal clair mais méconnu

Qui peut rouler ?

Toute personne dès 14 ans. Attention toutefois : si aucun permis n'est requis dès 16 ans, les jeunes entre 14 et 16 ans doivent obligatoirement être en possession d'un permis de catégorie M (vélomoteur).

Où peut-on rouler ?

Les trottinettes électriques doivent circuler sur les pistes cyclables et sur la chaussée, en respectant les règles du code de la route. Il est strictement interdit de rouler sur les trottoirs et les zones piétonnes, même à faible vitesse. Cette règle vise à protéger les piéton·ne·s, souvent surpris·es par l'arrivée silencieuse de ces engins.

En Suisse, pour être autorisées à circuler sur la voie publique, les trottinettes électriques doivent :

- Ne pas dépasser 500 watts de puissance moteur
- Être limitées à 20 km/h par conception
- Disposer de freins avant et arrière, dont au moins un à friction
- Être équipées de phares fonctionnels à l'avant et à l'arrière ainsi que de catadioptrés (l'éclairage doit être allumé en tout temps)
- Posséder une sonnette comme avertisseur sonore

Risques et comportements à éviter

Les trottinettes électriques peuvent être dangereuses ; les accidents impliquant des chutes, des piéton·ne·s ou des voitures sont fréquents. Le non-respect de la signalisation, la vitesse excessive ou la conduite en état d'ivresse sont sanctionnés comme pour les vélos. Le port du casque, bien que non obligatoire, est vivement recommandé.

Le débridage, une opération généralement électronique, qui vise à supprimer les restrictions de vitesse, est bien entendu strictement interdit.

Attention : de nombreux modèles vendus en ligne ou à l'étranger ne sont pas homologués pour la Suisse et donc interdits. Les marques proposent en effet généralement plusieurs versions d'un même modèle : les modèles Europe, bridés à 25 km/h, et les modèles Suisse/Allemagne, qui sont eux bridés à 20 km/h. Un modèle européen est strictement interdit sur l'espace public en Suisse.

Contrôles renforcés dans le Haut-Lac

Face à la recrudescence d'infractions et d'accidents, la Police du Haut-Lac procède à des contrôles spécifiques dans les Communes de la région. L'objectif : vérifier la conformité des trottinettes, sensibiliser les usagères et usagers et sanctionner les comportements à

risque. À des fins de contrôles, le Service de police est équipé d'un appareil qui permet de mesurer la vitesse réelle des engins.

N.B. Les trottinettes électriques sont assimilées à des cyclomoteurs légers selon l'Ordonnance sur les exigences techniques des véhicules routiers (OETV).

Les trottinettes électriques ne sont pas des jouets. Elles sont soumises à des règles strictes, souvent ignorées par les usagères et usagers. Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut s'informer... avant de rouler.



Amendes et sanctions

Situations passibles d'amendes

- Transporter un passager
- Tenir le guidon à une main
- Circuler sans éclairage obligatoire
- Non-respect de la signalisation
- Circuler sur un trottoir
- Utiliser un téléphone en conduisant
- Conduire un engin non homologué et/ou débridé (avec une dénonciation à l'Autorité compétente et la saisie du véhicule)
- Conduire une trottinette électrique en étant un·e mineur·e de moins de 16 ans non titulaire du permis de conduire requis constitue une infraction grave. Cette infraction implique une procédure pénale et peut porter préjudice à l'obtention ultérieure d'un permis de conduire ! Les parents s'exposent également à des poursuites pénales.

UN MESSAGE
DE PRÉVENTION
DE LA PIHL
Proche de vous
au quotidien



Pour en savoir plus



- Guide de la Suva sur la sécurité et la légalité des trottinettes : [suva.ch](https://www.suva.ch)
- Informations pratiques sur l'homologation et l'usage : tec-way.ch